AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2588
FR0000054694-FS0770

10 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

NATUREX

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 décembre 2014, la société anonyme Caravelle[1] (6 place des Etats-Unis, 75116 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 décembre 2014, les seuils de 15% et 20% des droits de vote de la société NATUREX et détenir 1 400 026 actions NATUREX représentant 2 586 163 droits de vote, soit 15,22% du capital et 22,98% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte de l'attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, la société Caravelle déclare :

 - avoir franchi en hausse le 5 décembre 2014 le seuil de 15% et 20% des droits de vote de la société NATUREX […] comme suite à l'attribution statutaire de droits de vote double aux 1 186 137 actions NATUREX acquises par Caravelle en date du 5 décembre 2012 ;
 - agir de concert avec Mme Hélène Martel-Massignac qui détient 117 actions ;
 - envisager la poursuite de ses achats d'actions NATUREX en fonction des opportunités de marché ;
 - ne pas envisager de prendre le contrôle de la société NATUREX ;
 - ne pas envisager de faire modifier la stratégie de la société NATUREX ;
 - n'envisager aucune des opérations détaillées à l'article L. 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - envisager de solliciter la nomination d'un deuxième représentant au sein du conseil d'administration de la société NATUREX ;
 - n'être partie à aucun accord et instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article 233-9 du code de commerce ; et
 - ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire portant sur les actions et/ou droits de vote de la société NATUREX. »

[1] Holding industrielle contrôlée par PH Finances, elle-même contrôlée par Mme Hélène Martel-Massignac et les membres de sa famille. Il est précisé que Mme Hélène Martel-Massignac détient par ailleurs 117 actions NATUREX représentant autant de droits de vote.

[2] Sur la base d'un capital composé de 9 196 225 actions représentant 11 253 903 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.